

Domaine Public DP

JAA 1002 Lausanne

21 mai 1999 - n° 1387
Hebdomadaire romand
Trente-sixième année

Le droit d'initiative galvaudé

LES COURROIES DE transmission politique sont en Suisse nombreuses et de grande complication parce que tous les partis forts sont associés à l'exercice du pouvoir, parce qu'on consulte obligatoirement avant de légiférer, parce que la Chambre du peuple et la Chambre des cantons doivent s'entendre à la virgule près. Le système est lent, précautionneux. Dès lors une minorité peut être trop faible, trop régionale, trop peu agréée pour que ses propositions soient reçues comme helvétiquement correctes. L'initiative lui donne droit d'être directement entendue. C'est une bonne chose.

Mais que dire d'un parti qui contrôle le plus grand nombre de courroies de transmission et qui recourt à l'initiative populaire? Le parti radical est installé au Conseil fédéral et, de surcroît aux postes-clé de l'Économie et des Finances. Il est en osmose avec les associations économiques, présent aussi dans les médias par le groupe NZZ, à Zurich, Berne et Saint-Gall, bien installé dans toutes les régions linguistiques. Et il s'apprête pourtant à lancer une initiative pour demander un moratoire fiscal! Pas d'impôts nouveaux à moins qu'on n'abatte, pour un montant équivalent, un impôt déjà existant. L'évolution démographique est la seule exception admise.

L'initiative concoctée est le degré zéro de l'imagination, électoraliste à se pincer le nez, suiviste en reprenant le thème à succès de l'UDC zurichoise, floue dans sa rédaction et surtout superflue. Qu'on songe que le parti radical a déjà fait adopter, à l'instigation de son conseiller fédéral Villiger, un verrouillage constitutionnel des déficits! À quoi sert le pouvoir si l'on ne veut pas l'assumer librement en fonction des circonstances? Il ne peut y avoir de politique cadencée.

D'autres politiciens, minoritaires ceux-ci, veulent lancer une initiative pour que les initiatives rédigées soient directement soumises au peuple, dans les six mois qui suivent leur dépôt et sans préavis donné par le Parlement. Une étude préalable par le Conseil fédéral et les Chambres des conséquences d'une initiative est pourtant

L'initiative concoctée est le degré zéro de l'imagination, électoraliste à se pincer le nez, suiviste en reprenant le thème à succès de l'UDC zurichoise, floue dans sa rédaction

indispensable à une prise de décision du peuple et des cantons. À défaut l'initiative ne définit plus une proposition, elle devient une réaction à une émotion. Le recul dans le temps est une condition d'un jugement politique et non pas populiste.

Mais la défense d'un droit d'initiative authentique implique d'abord qu'un parti gouvernemental comme le parti radical ne la dévoie pas. AG

Un débat trop passionné

À première vue l'enjeu paraît simple. La loi révisée sur l'asile et l'arrêté urgent disposent de l'appui des partis bourgeois et sont combattus par la gauche et les organisations d'aide aux réfugiés. En réalité la situation se révèle beaucoup plus compliquée et même paradoxale.

AUJOURD'HUI LES CAMPS sont clairement dessinés et les slogans affûtés: on est en campagne référendaire. D'un côté on met l'accent sur la lutte nécessaire contre les abus, de l'autre on dénonce le démantèlement du droit d'asile. Les mots d'ordre ne font pas dans la dentelle, c'est deux fois oui ou deux fois non.

Pour y voir plus clair, revenons aux débats parlementaires. Le projet présenté alors par le Conseil fédéral contient deux innovations majeures. Tout d'abord la possibilité d'un accueil provisoire pour les réfugiés de la violence. En effet, la notion classique du réfugié persécuté à cause de son engagement militant ou de ses convictions ne correspond plus à la réalité. La majorité des requérants fuient des régions dévastées par la guerre civile. La procédure actuellement en vigueur ne permet pas de répondre à ces situations. Selon la nouvelle loi, le Conseil fédéral pourra décider de l'admission provisoire par groupes entiers. Les personnes au bénéfice de ce statut obtiendront l'autorisation de travailler et de faire venir les membres de leur famille. L'accueil provisoire est levé dès que les conditions dans le pays d'origine le permettent. Si tel n'est pas le cas après cinq ans, les bénéficiaires de cette protection reçoivent une autorisation de séjour, transformée en permis d'établissement cinq ans plus tard.

Par ailleurs, le projet contient une série de dispositions visant à lutter contre les abus. L'autorité n'entrera pas en matière lorsque le requérant ne dispose pas de moyens d'identification, à moins qu'il ne puisse rendre plausible le fait de ne pas en avoir et qu'un renvoi ne se révèle dangereux pour lui.

Quand la menace d'un référendum s'est précisée, le parlement a réuni ces dernières dispositions dans un arrêté urgent, de manière à ce qu'elles puissent être mises en vigueur immédiatement pour la durée d'une année au minimum.

Lors des débats parlementaires, les députés UDC ont violemment critiqué le projet, à leurs yeux beaucoup trop laxiste et même menacé de lancer le référendum. Pourtant lors de sa récente assemblée des délégués, l'UDC a approuvé les deux textes à l'unanimité, pour ainsi dire sans débat. Même unanimité à gauche dans un sens opposé.

Mais voilà le paradoxe. Alors que,

par la voix de Ruth Dreifuss, le Conseil fédéral annonçait il y a peu une politique généreuse d'accueil des réfugiés de la Kosove, le gouvernement manifeste une prudence incompréhensible et multiplie les tracasseries administratives. Bref, l'exécutif se montre incapable d'appliquer le dispositif légal d'accueil provisoire qu'il recommande pourtant au peuple d'accepter. À l'inverse, les organisations d'entraide en appellent à une politique généreuse et à une pratique simplifiée, tout en rejetant le projet de loi qui formalise cette démarche. Le monde à l'envers.

Un vote qui échappe au paradoxe

Dès lors comment le souverain peut-il se décider en toute connaissance de cause et de manière réfléchie? Une fois de plus le droit d'asile est victime des dérives passionnelles de l'un et l'autre camp, au seul détriment des requérants.

Rappel à l'intention de celles et ceux que ne satisfont pas ces terribles simplifications. En refusant l'arrêté fédéral urgent tout en acceptant la loi révisée sur l'asile, on obtient la suppression des dispositions contestables sur les abus, sans pour autant mettre en péril le nouveau statut de réfugié de la violence. jd

Médias

DÉCOUVERT DEUX SUPPLÉMENTS intéressants dans la presse allemande de fin avril.

D'une part c'est le rapport de gestion 1988 du Groupe *TagesAnzeiger*: dix-huit pages grand format sur les différentes publications: en plus du quotidien des hebdomadaires, des magazines, des revues spécialisées, et TV3 qui devrait émettre à partir de septembre.

D'autre part c'est la liste des revenus et de la fortune des députés et des conseillers d'Etat bernois qui a fait l'objet d'un cahier de dix pages de la *Berner Zeitung*. Le moment était choisi puisque le supplément a paru le jour où le Grand Conseil entamait l'examen d'une nouvelle loi d'impôts. cfp

L'économie suisse perd du terrain: la faute aux prix, pas aux salaires !

La Suisse reste l'un des pays les plus riches de la planète. Mais la mondialisation de l'économie lui fait perdre des emplois et des parts de marché. Sa faiblesse: le niveau des prix, un record mondial absolu. Conséquence relevée par une étude du BIT: le pouvoir d'achat des salariés suisses est plus faible que dans sept pays européens.

L'ÉCONOMIE SUISSE A l'habitude du monde. Elle a fait sa place sur les marchés internationaux grâce à sa main-d'œuvre qualifiée, sa paix du travail, et sa spécialisation dans la production haut de gamme. Ces atouts subsistent et devraient permettre à la Suisse de faire face à la concurrence croissante de la mondialisation. Or, les chiffres réunis par une étude du Bureau international du travail (voir encadré) montrent qu'au cours de la décennie finissante notre économie a fait moins bien que ses concurrents industriels. Sa croissance économique a été de 1 ou 2 points inférieure à la moyenne. Son emploi a baissé. Sa part aux exportations mondiales qui était de 1,8% en 1990 a fortement régressé à 1,3% en 1997.

Les salaires sont hors de cause

Les salaires sont élevés en Suisse. Seule l'Allemagne est plus généreuse. La tentation est donc grande de rendre les salariés responsables des modestes performances économiques de la Suisse.

Comparaisons

LA COMPARAISON ENTRE le coût du salaire horaire pour l'employeur et le pouvoir d'achat pour le salarié d'une heure de travail montre que la Suisse représente un cas bien à part. Les prix exceptionnellement élevés en Suisse mangent, et au-delà, l'avantage apparent du niveau des salaires. À durée du travail égal, les salariés allemands, hollandais, belges autrichiens, norvégiens, finlandais et même des Italiens vivent mieux que les Suisses.

Études sur les dimensions sociales de la mondialisation: Suisse. Bureau international du travail, Genève

se face à la mondialisation. Mais le BIT les met hors de cause. Si l'on tient compte du coût de la vie, le pouvoir d'achat horaire des salariés suisses est inférieur à celui des pays européens.

Le patron d'une entreprise qui exporte doit pourtant sortir des salaires plus élevés que la plupart de ses concurrents étrangers. S'il parvient malgré tout à vendre ses produits à l'étranger, c'est à cause de la rentabilité particulièrement élevée de la main-d'œuvre. C'est aussi parce qu'il offre des produits haut de gamme pour lesquels la spécificité et l'originalité ont plus d'importance que le niveau des prix. Il n'en reste pas moins que l'exportateur doit se préoccuper de la maîtrise de ses coûts.

Les salariés suisses ne sont donc pas trop payés. Le vrai responsable des performances moroses de la Suisse, c'est le niveau des prix, de 50% supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Le BIT reconnaît que, d'une manière générale, les pays développés ont un niveau de prix plus élevés que les pays pauvres. L'industrie, très rationalisée, des pays riches produit à bon marché. Mais leur secteur des services, toujours plus important, emploie une main-d'œuvre nombreuse et chère.

La Suisse riche ne fait pas exception à la règle. Mais elle souffre d'autres maux. Le point faible de notre économie, c'est le vaste secteur du marché intérieur longtemps resté à l'abri de la concurrence par des ententes cartellaires ou des protections de l'État. Ainsi les loyers, les soins de santé et les produits agricoles atteignent des niveaux records. À l'inverse, les produits soumis à la concurrence mondiale, comme les habits et les chaussures, ont des prix fort sages.

Berne a pris une série de mesures pour combattre ces faiblesses de l'économie: réforme de l'agriculture, loi sur le marché intérieur, sur les entraves techniques au commerce, sur les télécoms, sur les restrictions à la concurrence. Il faut leur laisser le temps

d'exercer pleinement leurs effets. Le BIT constate que les progrès sont notoirement notamment dans les tarifs des télécommunications. En revanche pour certains services intellectuels, comme ceux des médecins ou des juristes, les réformes sont lentes à se mettre en œuvre.

La Suisse retrouvera sa dynamique internationale lorsqu'elle aura su ramener ses prix intérieurs à un niveau décent. *at*

Pistes

LES ESPAGNOLS DÉSIGNERONT LE 13 juin leurs représentants aux parlements européen, municipaux et régionaux. À noter en Andalousie l'existence du «Grupo Independiente Liberal» (GIL) dont le «patron» est Jesús Gil, «alcade» (maire) du centre touristique de Marbella. À quand d'autres partis aux noms inspirés par ceux de leurs dirigeants.

L'AUTOMNE DERNIER, UNE société scientifique n'arrivait pas à trouver un vérificateur des comptes au cours de son assemblée générale. Elle a laissé ce choix à son comité. Ce n'est pas très grave et pourtant c'est anormal. Les contrôlés n'ont pas à choisir leur contrôleur. Le SSP-VPOD va réviser ses statuts. L'article 36 est consacré à la Commission de vérification des comptes et de gestion (GRPK). Il précise fort justement «les membres de la GRPK sont tenus de disposer des connaissances techniques nécessaires.» Est-ce toujours le cas dans les assemblées générales? La sécurité absolue n'existe pas mais le choix de contrôleurs qualifiés est de plus en plus indispensable. *cfp*

Un kaléidoscope cantonal évolutif

Les élections fédérales sont en réalité un puzzle de scrutins cantonaux. Et pourtant on constate l'émergence d'une appréhension nationale des dossiers politiques. Chapitre trois de la série d'articles sur les élections fédérales.

LE 24 OCTOBRE PROCHAIN, les citoyennes et les citoyens choisiront leurs représentants au Conseil national et au Conseil des États. Peut-on pour autant parler d'élections fédérales?

En réalité, ce qu'on appelle élections fédérales fait référence à vingt-six scrutins cantonaux simultanés dont on additionne les résultats. Pourtant, selon une vaste enquête réalisée après les élections de 1995 (voir encadré), la position des partis et des électeurs sur les grands dossiers politiques tend à se structurer sur le plan national.

Diversités des situations électorales

Les modalités du scrutin comme la structure partisane créent des conditions électorales extrêmement différentes d'un canton à l'autre. Certes, depuis 1918, l'ensemble du corps électoral helvétique vote selon le système proportionnel. Mais les deux cents sièges de la Chambre du peuple sont répartis entre les cantons en proportion de leur population résidente: trente-quatre et vingt-sept respectivement pour Zurich et Berne, contre un seul pour chacun des cinq plus petits cantons. Au bord de la Limmat, l'électrice et l'électeur se voient proposer pas moins de vingt-sept listes différentes regroupant plus de huit cents candidats qui dépensent près de cinq millions de francs pour se faire connaître. Alors qu'à Glaris un seul candidat convoite l'unique siège pour des frais de campagne qui ne dépassent pas 11 000 francs. Dans dix cantons, parce que le nombre de sièges à pourvoir est faible, le système proportionnel ne fonctionne pas.

L'enjeu électoral est aussi conditionné par le type de clivage politique qui varie selon les régions. Dans les cantons catholiques, le conflit entre religieux et laïcs subsiste et la gauche est faiblement implantée. Les cantons pluriconfessionnels alémaniques voient s'opposer un bloc bourgeois – radicaux et démocrates du centre – et un parti socialiste fort. Alors qu'en Suisse romande pluriconfessionnelle, la polarisation entre gauche et droite se trouve renforcée par la présence d'une extrême-gauche et d'une droite libérale.

Pour compléter le tableau de cette complexité, il faut encore mentionner les divergences à l'intérieur des partis. L'électeur radical genevois ne voterait pas automatiquement pour ce parti à Zurich, pour ne prendre qu'un exemple. Si le PDC et l'UDC manifestent une forte cohésion interne – c'est du moins ce qu'expriment leurs électeurs –, les partisans socialistes se montrent plus divisés: en particulier les Romands font preuve d'une plus grande ouverture européenne mais sont beaucoup moins sensibles à la dimension écologique et plus préoccupés par le maintien de l'ordre que leurs camarades alémaniques.

Des clivages internes aux partis

Pourtant l'enquête de 1995 décèle une évolution vers des lignes de conflits nationaux. Le clivage principal oppose les nostalgiques d'une Suisse traditionnelle aux partisans de l'ouverture et de l'adaptation du pays aux nouvelles contraintes. Si ce clivage devait se confirmer, nous assisterions alors, au-delà des particularités cantonales, à une recomposition du paysage politique, ce que semble indiquer déjà les récents succès de l'UDC au détriment surtout des démocrates-chrétiens et des radicaux. *jd*

Enquête universitaire nationale

L'étude «SELECTS» (Swiss Electoral Studies), conduite par des chercheurs des trois universités de Berne, Genève et Zurich, se base sur 7500 interviews réalisées dans les trois semaines suivant les élections fédérales de 1995. Ainsi, pour la première fois, une analyse électorale a pu tenir compte de la diversité cantonale en s'appuyant sur des échantillons prélevés dans dix cantons (Zurich, Berne, Vaud, Argovie, Genève, Lucerne, Tessin, Valais, Schaffhouse et Glaris).

Les résultats sont publiés dans la collection «Selects Wahlen» aux éditions Paul Haupt à Berne.

Des leçons de neutralité pour notre temps

Le drame des Balkans oblige la Suisse à donner un contenu crédible à la neutralité. Il y a urgence.

LE DRAME qui se joue en Kosove suscite un large élan de solidarité parmi la population helvétique. Il doit aussi contribuer à préciser notre politique de neutralité.

Dans son rapport de 1993 sur la politique extérieure de la Suisse pour les années quatre-vingt-dix, le Conseil fédéral annonçait son intention de donner à la politique étrangère un nouvel élan et à la neutralité une finalité raffermie. Le voici maintenant au pied du mur. On attend qu'il parle un langage clair, dans la fidélité et l'ouverture, en évitant d'apporter de l'eau au moulin des nationalistes. Car une majorité du peuple suisse demeure attachée à la neutralité, l'un des mythes fondateurs de la Confédération moderne. Jusqu'ici notre politique extérieure était présentée en termes de principes et de maximes, écrit le gouvernement: «Il ne s'agit pas de les renier, mais de définir une stratégie capable dans le contexte actuel de donner un nouveau souffle à la plupart des préceptes traditionnels».

Neutralité et engagement pour la paix

Ainsi la guerre des Balkans, qui ne date pas d'un mois et demi mais dure depuis plus de dix ans, devient maintenant un test de notre capacité à répondre non seulement au drame humain, mais au défi diplomatique que posent le conflit et la sortie de crise. Que pouvons-nous faire pour mettre notre neutralité au service de la pacification dans les Balkans? Qu'aurions-nous dû faire, après la guerre civile en Bosnie, pour prévenir, dans le cadre des institutions auxquelles nous collaborons – comme l'OSCE par exemple – le conflit que les spécialistes annonçaient? Que ferons-nous pour prendre notre place, modeste, dans le processus de stabilisation qui d'une façon ou d'une autre devra être imposé dans les Balkans?

Quelle neutralité dans le conflit actuel en Yougoslavie? La question a de quoi surprendre. La neutralité, c'est-à-dire l'abstention dans la guerre des autres, n'est-elle pas un principe fon-

damental qui tire son efficacité de sa permanence et de sa crédibilité? Pour avoir si longtemps insisté sur les principes, nous en avons oublié l'essentiel. À savoir que la neutralité est d'abord un instrument au service de la souveraineté et de l'indépendance du pays. Avant d'être une maxime du droit international. La neutralité, avant la naissance de l'État fédéral moderne, n'a consisté qu'en un alignement de la Diète de 1815 sur la volonté des Puissances qui dominaient alors l'Europe. En 1920, notre adhésion à l'Europe nouvelle de Versailles s'est faite sous condition de ne pas participer aux sanctions militaires de la Société des nations. Les vainqueurs de 1945, irrités par la façon étroite dont nous avons compris la neutralité de 1938 à 1945, n'ont pas voulu de cette dérogation. Mais la guerre froide nous a permis d'apporter à l'exercice de la neutralité une distinction bienvenue entre politique et technique.

Faire des choix

Il était pourtant illusoire de croire que, sur la durée, nous pourrions toujours participer de notre propre volonté à la mondialisation sans contrepartie politique. Les événements concrets nous obligent à nous adapter constamment pour conjuguer l'efficacité de notre politique extérieure et les principes fondamentaux auxquels nous nous référons. Depuis les années 80, nous avons donc participé aux sanctions économiques, mais non aux militaires, en interdisant par exemple le survol de l'espace aérien lors de la guerre du Golfe, contrairement à l'Autriche, au statut de neutralité pourtant fort proche du nôtre.

Le rapport de 1993 prend acte des évolutions en cours. Mais aujourd'hui, le Conseil fédéral ne peut plus s'en tenir là, ni dans la stratégie, ni dans les faits. Notre solidarité avec l'Union européenne est totale devant toutes les menaces, y compris celles qui pourraient encore revêtir (ce qui paraît peu probable) une forme militaire. La Suisse ne saurait donc rester neutre quand il s'agit de la sécurité commune de

l'Europe, et elle doit le faire savoir pour le jour où elle adhèrera à l'Union. Sa neutralité, ce jour-là, ne pourra se prévaloir d'une clause dérogatoire.

Ailleurs dans le monde, presque tous les conflits prennent la forme de guerres intestines alimentées par des fanatismes terroristes. Les populations civiles en sont les premières victimes. Même si elle applique les sanctions économiques décrétées par l'organisation internationale, la Suisse ne saurait s'impliquer militairement dans les actions de sauvegarde ou de sauvetage entreprises par la communauté internationale. Car à courir la planète et ses misères, notre pays ne risque-t-il pas de perdre toute capacité à mettre son impartialité et sa neutralité au service de ses bons offices? Par contre l'expérience du terrain, grâce à la collaboration avec le CICR et d'autres organisations non gouvernementales, la formation de troupes entraînées et équipées pour l'intervention pacificatrice et la protection des populations contribueraient à assurer la crédibilité de la neutralité. Jean-Claude Favez

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Claude Favez (*jcf*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Forum: Jean-Pierre Tabin

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimeries des Arts et métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9

Consultants et politiques: à chacun son métier

Par Jean-Pierre Tabin, professeur à l'École d'Études sociales et pédagogiques

Quand les politiques demandent aux consultants des rapports et des solutions, et que ceux-ci réinventent des propositions déjà élaborées par d'autres instances politiques, n'en faudrait-il pas tirer les conclusions et redonner toute leur place aux institutions démocratiques?

LE CANTON DE Vaud vient de commander un rapport à la fiduciaire Atag Ernst & Young concernant les « processus du Revenu minimum de réinsertion (RMR) et de l'Aide sociale vaudoise des Centres sociaux régionaux (CSR) ». Les CSR ont été mis en place dès 1996 dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale vaudoise; le RMR, quant à lui, a été introduit au 1^{er} juillet 1997, avatar de trois projets proposés par trois conseillers d'État successifs entre 1993 et 1996.

Atag Ernst & Young a déjà réalisé début 1999 une étude d'évaluation des Offices régionaux de placement: elle s'occupe désormais des CSR. Dans les deux cas, on se demande ce qu'ont coûté ces études, si elles ont été décidées par le législatif et, surtout, pourquoi et avec quel but on a fait appel à des consultants de cette sorte pour les réaliser, alors même qu'ils ne sont pas spécialistes de ces domaines.

Confidentialité contre démocratie

Ce rapport sur les CSR est confidentiel, comme l'est d'ailleurs le premier rapport intermédiaire d'évaluation du RMR d'octobre 1998 (prof. Cunha): confiance pour confiance, ces deux rapports font, pour une partie de leurs remarques, double emploi.

Pourquoi cette confidentialité? Il ne s'agit pas de secrets d'État. Mais la confidentialité permet les manœuvres politiques, comme celles du Conseil d'État genevois, qui n'a rendu public le rapport

d'évaluation du Revenu minimum cantonal d'aide sociale que fin mars 1999, alors que ce rapport était terminé dès janvier 1997: le Conseil d'État genevois a préféré le garder à l'ombre jusqu'à ce que ses résultats soient, comme il le dit lui-même, dépassés; c'est une manière de concevoir la politique.

Réinventer la roue

Le rapport sur les CSR a pour but d'élaborer un modèle et de proposer des « mesures d'amélioration des structures et des processus de production pour développer une vision optimale » (!). Différentes mesures sont avancées par les « experts ». Outre une disposition concernant l'informatique, la première mesure serait que l'État définisse sa stratégie sociale, en 4 à 6 séances sur 6 mois avec 10 à 12 personnes choisies (mesure proposée, pour qu'on la comprenne bien, à quatre reprises dans les 27 pages du rapport). Le Conseil d'État vaudois a déjà eu une idée de ce type en 1997, lorsqu'il a demandé à quelques professeurs de l'aider à penser sa politique, y compris sa politique sociale, jusqu'en l'an 2000; le rapport, rendu, a été aussitôt oublié. La démocratie ne voudrait-elle pas que ce soit le législateur qui s'occupe de définir la politique de l'État et non un panel de personnes choisies?

Une autre mesure proposée par Atag Ernst & Young est de fusionner les régimes de l'aide sociale vaudoise (ASV) et du RMR. Belle idée! Il faut cependant rappeler qu'en septembre 1997 déjà le Conseil d'État a remis un rapport au Grand conseil qui contenait une mesure allant beaucoup plus loin, visant au moins une harmonisation ou, mieux encore, une intégration de toutes les aides individuelles cantonales, y compris les bourses d'études et d'apprentissage; en outre, le député socialiste Gottraux a déposé au Grand conseil en 1998 une motion demandant la fusion des deux régimes ASV et RMR. Les consultants suivent-ils les débats du Grand conseil?

Le rapport dit ensuite qu'il faut redéfinir les ratios de gestion dans les CSR, c'est-à-dire réfléchir à une meilleure adéquation entre les demandes et les ressources, en fonction des régions. Depuis la régionalisation de l'aide sociale, on sait

en effet que certaines régions sont sur-dotées en personnel en fonction des demandes, tandis que d'autres sont au contraire sous-dotées. Ce n'est donc pas une idée neuve, loin s'en faut. Une commission a d'ailleurs été mise en place dès 1995 pour réfléchir à cette question, des séances d'information sur un nouveau modèle ont même été organisées fin 1997: avec le changement de Chef de département, la commission a cessé ses travaux sans les achever.

On pourrait continuer longtemps à décortiquer ce rapport: les « experts » semblent regretter le fait « qu'il est vain de vouloir standardiser le fonctionnement du cerveau »; ils affirment comme un acquis qu'il faut « faire pression » sur les personnes suivies par les CSR « pour qu'elles s'améliorent »; ils proposent des changements d'infrastructure permettant d'avoir un parking dans chaque CSR (!) et développent l'idée selon laquelle il faudrait, dans toutes les régions, regrouper les lieux du social, selon le principe, bien connu des centres commerciaux, du « one stop shopping » (sic). On croit rêver.

Priorités politiques

La question qui se pose est celle de la valeur de ce type d'« expertise », de l'intérêt qu'il y a à faire appel à des consultants pour analyser, rapidement, sans beaucoup de méthode ni de connaissances, le fonctionnement de tel ou tel service: les questions amenées sont politiques et c'est une des erreurs les plus grossières du New Public Management de vouloir nous faire croire le contraire.

Le régime du RMR est, dès le départ, un compromis problématique. Il a donné lieu à une réglementation kafkaïenne qui montre que ce régime a été mal pensé. Alors que des centaines de bénéficiaires vont arriver en juin 1999 en fin de droits RMR, il serait urgent que l'État décide où il met ses priorités: dans l'amélioration de l'aide aux personnes, en utilisant ce qui a déjà été fait et en appliquant les principes proposés dans le scénario d'intégration des aides individuelles, ou dans le paiement d'« expertises » de cette sorte. ■

Ne rien laisser au hasard

La Loi sur les jeux de hasard et les maisons de jeu entrera en vigueur au plus tôt en janvier 2000. En attendant, le secteur des machines à sous s'organise.

EN JANVIER 2000, la Loi sur les jeux de hasard et les maisons de jeux, acceptée par les Chambres en automne 1998, entrera en vigueur, donnant base légale à l'article constitutionnel sur les jeux de hasard voté par le peuple en 1993. Objectifs annoncés dans le message du Conseil fédéral: «la protection des joueurs, la protection de la société et la réalisation d'un bénéfice économique et fiscal.» À cette date, des casinos ouvriront en Suisse. Une dizaine de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui offrent une palette complète de jeux de table ainsi que des appareils à sous. Le casino où les flambeurs grande classe côtoieront les joueurs petits sous. Parallèlement, un nombre illimité d'établissements de catégorie B pousseront comme des champignons, ne proposant que des machines de jeux de hasard. Finis donc, les bandits manchots dans les établissements publics et qui faisaient le beurre des bistrotiers fribourgeois ou tessinois.

En attendant l'introduction de la loi, l'autorisation de nouvelles concessions pour les entreprises de machines à sous est gelée, soumise à moratoire. Le Conseil fédéral est seul compétent pour l'autorisation des concessions et c'est à lui de nommer les membres de la Commission fédérale des maisons de jeu, créée en vue d'assurer la surveillance des maisons de jeu et de l'application de la loi. Le produit brut des jeux est soumis à un impôt spécial: l'impôt sur les maisons de jeu. Le Conseil fédéral a fixé un taux d'imposition compris entre 40 et 80% maximum. Les recettes ainsi accumulées sont destinées à la caisse AVS.

Dans l'attente de la fin du moratoire, les appétits s'aiguisent et les couteaux s'affûtent en vue de s'emparer de ce juteux marché. En Suisse quelques entreprises chanceuses se partagent le gâteau, s'alliant au gré des fortunes et infortunes, avec le privilège de pouvoir distribuer leurs machines à sous à des casinos dont elles sont propriétaires. Un peu comme si elles misaient leur propre argent avec la certitude de gagner à chaque coup. Le groupe appenzellois Novomatic/Casino Systems Consulting SA contrôle à lui seul les casinos de Baden, Montreux, Davos, Saxon, Mendrisio et Wegis. Swiss casi-

nos (ex-Tivolino), lui aussi basé à Appenzell, gère les casinos-Kursaals de Berne, Genève, Locarno, Rheinfelden, Schaffouse, Thoune, Lugano, Lucerne et St-Moritz. Le groupe fribourgeois Escor, propriété de la famille Vollmer, a des participations dans Grand Casino SA Zurich et dans le casino de Bâle.

Petites machines, gros sous en perspective

Les propriétaires de machines à sous se frottent donc les mains. Pas manchots, ils ont vite compris que l'enjeu législatif et politique était de taille. Le hasard fait (trop?) bien les choses puisque dans le secteur des jeux se croisent des compagnons politiques de longue date. En l'occurrence des membres du parti démocrate-chrétien. Paul Zbinden, ancien conseiller national, est membre du conseil d'administration d'Escor. Anton Cottier, ancien conseiller d'État fribourgeois, est l'avocat de Prom's Automates, le second fabricant de machines à sous à Fribourg. Le conseiller national fribourgeois Hubert Lauper mouilla sa chemise lors des débats au Parlement en vue de défendre l'intérêt des fabricants et exploitants de machines à sous. Le dossier est dirigé par un conseiller fédéral PDC, géré par des fonctionnaires de même couleur politique. Enfin, un des derniers actes d'Arnold Koller avant de partir fut de nommer à la tête de la commission fédérale des maisons de jeu monsieur Schnyder, lui aussi membre du parti démocrate-chrétien.

Le marché des bandits manchots attise les convoitises. Et beaucoup vont doubler la mise. Les fabricants et exploitants privés d'une part; ceux-ci ont su se montrer efficaces dans le travail de lobby auprès des responsables politiques cantonaux et fédéraux. L'autorisation illimitée d'implantation et d'exploitation de casinos de catégorie B dès l'entrée en vigueur de la loi fait miroiter d'importants bénéfices. La Confédération, quant à elle, prévoit 150 millions de recettes par année. En revanche, les cantons et les communes ne vont pas y gagner, perdant souveraineté et rentrées fiscales.

Reste le problème du contrôle et de la transparence indispensables pour ga-

rantir la salubrité d'un secteur naturellement opaque. L'affaire du casino de Saxon, où des millions ont échappé à la vigilance de l'administration et du politique, les fraudes perpétrées à Fribourg par des bistrotiers et distributeurs de machines à sous, le développement du marché gris des machines à points (voir encadré) incitent à la prudence. Or tant dans les cantons qu'à la Confédération, rien n'est encore prévu pour assurer la légalité des futures concessions autorisées. Ni la Confédération, ni les cantons n'envisagent de créer une police des jeux - pour donner une idée du problème, à Fribourg où les jeux de hasard dans les établissements publics sont autorisés, c'est le fonctionnaire chargé des poids et mesures qui a mandat de détecter les fraudes!

Le contrôle de l'origine des fonds, indispensable pour se protéger du blanchiment d'argent sale, sera sous la responsabilité de la Commission fédérale des maisons de jeu. Mais celle-ci, c'est dans son cahier des charges, doit traiter les demandes de concession de manière... expéditive! gs

Le marché gris

EN SUISSE SE développe un marché gris des machines à sous où l'on ne distingue plus le bandit du manchot.

La magouille consiste pour un propriétaire d'établissement public à acheter des machines à points, qui distribuent non de l'argent mais des bons à échanger contre des produits consommables dans son établissement.

En réalité, la plupart des commerçants les échantent contre de l'argent, dessous la table.

À Genève, 1000 machines de ce type seraient installées. Gérard Ramseyer a alerté la Confédération, qui lui a répondu en Ponce-Pilate: elle propose de diminuer le prix du bon, qui passerait de 1 fr. à 20 ct. «Cela permettrait de préserver des places de travail ainsi que la valeur intrinsèque des automates.»

Parcours d'Islam

Le destin de l'Islam en Europe, entre palais flamboyants et banlieues anonymes. Présentation des politiques européennes en matière d'intégration.

DE CORDOUE à Vaulx-en-Velin... Le titre du livre de Stéphane Lathion en résume l'ambition: un panorama de la présence musulmane en Europe, de l'apogée de la civilisation d'Al-Andalous aux problèmes des banlieues françaises. Il contribue aussi à faire le point sur la situation dans différents pays d'Europe.

Écrit par un Suisse, il a le mérite de ne pas privilégier la situation du pays de l'auteur, travers habituel des essayistes des grandes nations. Comme beaucoup de livres de ce type, il est certes un peu angéliste. L'éloge de la civilisation de l'Andalousie médiévale, ses périodes de, paraît-il, cohabitation harmonieuse entre les gens du livre est aujourd'hui un passage obligé pour tous les ouvrages de ce genre.

La partie la plus intéressante est celle où Stéphane Lathion décortique les différentes politiques des pays européens face à l'Islam, avec ces deux pôles que sont l'assimilation républicaine à la française et l'insertion communautaire à l'anglaise. En France, l'individu doit faire siennes des valeurs considérées comme universelles, liber-

té, égalité, fraternité, qui en font en principe un citoyen égal à tous les autres et séparé de tous. En Grande-Bretagne, l'immigré peut rester au sein de sa communauté d'origine; personne ne cherchera à empiéter sur ses règles de fonctionnement si elle respecte elle-même les règles des autres communautés.

Les autres pays oscillent entre ces deux tendances avec leurs particularismes nationaux. L'auteur baptise intégration une voie moyenne, qui est un peu celle de la Suisse, où le respect des croyances va de pair avec l'immersion dans la société. Naturellement, quelle que soit la formule retenue, la prospérité économique est encore le meilleur chemin vers le dialogue des cultures. En refermant l'ouvrage, on ne peut s'empêcher de se dire qu'il ne sert à rien de faire comme si 13 siècles de guerres entre Islam et Chrétienté n'avaient pas laissé leurs marques, mais que l'histoire n'est pas non plus une fatalité si on la regarde en face. *js*

Stéphane Lathion, *De Cordoue à Vaulx-en-Velin*, Georg, 1999

ANNIVERSAIRE

La FRC a quarante ans

LA FÉDÉRATION ROMANDE des consommateurs fête ses quarante ans. L'histoire du mouvement des consommateurs et consommatrices de Suisse romande débute en 1959 avec la création de la Commission des consommatrices. Déjà à cette époque étaient revendiqués l'étiquetage des produits et la transparence des prix. Célébrée dans son journal *J'achète mieux*, la FRC égrène le souvenir des campagnes qui ont durablement modifié les habitudes de consommation. Florilège.

1967. La FRC n'admet pas que la Confédération fasse supporter à l'acheteur les coûts liés à la surproduction et, partant, au déclassement des stocks de beurre. La FRC appelle au boycott, ce qui provoque surprise et indignation. D'autres actions prévoyant le non-achat suivront: boycott de la charcuterie, 1972, de la viande chère, 1975, des bombes aérosols, 1987.

1978. Pour une surveillance effective des prix en Suisse. Cette année-là, la

FRC lance une initiative populaire contre les abus dans la formation des prix, faisant suite à la disparition de Monsieur Prix. L'initiative passe le cap de la votation populaire; elle est approuvée en 1982. La loi entre en vigueur en 1986.

1995. S'alignant sur l'Europe, le Conseil fédéral admet l'adjonction de 5% de graisse végétale dans le chocolat. La FRC récolte 100000 signatures pour tenter d'infléchir cette décision. Hélas, l'autorisation demeure légale. Les confiseurs ont rejoint la cause et lancent un label qualité; l'industrie, craignant de perdre la face, jure qu'elle conservera ses méthodes traditionnelles.

1997-1998. Vingt ans après avoir affirmé la nécessité absolue de baisser les coûts de la santé, la FRC lance une pétition contre le relèvement des franchises, et lutte pour que n'explorent pas les primes de santé. *gs*